Ressource R1 08 Gestion de projet et des organisations A. Longhais/Régis François

Chapitre 3 : Décision et pouvoir

- Objectifs
- 1°) Connaître les différents types de décision
- 2°) Repérer la complexité du processus de décision
- 3°) Repérer les types de relations de pouvoir dans l'entreprise

- Plan:
- Partie 1 : Définition et types de décisions
- A Critères de classement des décisions
- B La décision résulte de plusieurs variables
- C L'efficacité de la décision

- Partie 2 : L'exercice du pouvoir
- A La problématique du pouvoir : centralisation/décentralisation
- B Les formes du pouvoir dans l'entreprise
- C Vers un nouveau partage du pouvoir

Introduction

- Décider vite et bien est le propre des grands managers.
- La décision se prend toujours en temps limité.

 Malgré les nouvelles technologies, celle-ci relève aussi de l'ordre du pari.

• La personnalité du dirigeant et sa manière d'exercer le pouvoir dans l'entreprise sont aussi un facteur important.

Partie 1 : Définition et types de décisions

• Les décisions permettent de **sortir de l'incertitude** et d'agir.

• Elles ne sont pas toutes de même nature.

 C'est pourquoi il importe de les classer et de lister les variables qui les composent.

- A Critères de classement et types de décisions
- 1°) Les trois niveaux de décision

• - Les <u>décisions stratégiques</u> ont des conséquences à **long terme** et concernent **toute l'organisation**.

• Elles sont prises au plus haut niveau de décision et demandent une longue préparation.

• <u>Ex</u> : racheter un concurrent ; modifier la structure de l'entreprise ; développer une nouvelle activité...

- Les <u>décisions tactiques</u> sont liées à la mise en œuvre des choix stratégiques à moyen terme.
- Elles sont prises au niveau intermédiaire.
- Les cadres de l'entreprise mettent en œuvre les moyens pour atteindre les objectifs stratégiques.

• <u>Ex</u> : intégrer les activités d'une entreprise rachetée ; adopter un nouveau canal de distribution...

- - Les <u>décisions opérationnelles</u> régulent chaque jour la vie de l'entreprise;
- Ce sont les seules qui soient aisément programmables.
- Elles sont **prises à la base** de la pyramide décisionnelle.
- Ex : veiller aux objectifs journaliers de production ; suivre heure par heure l'activité du site d'ecommerce...

- 2°) L'échéance et le champ couvert
- Plus la décision est importante, plus ses conséquences engageront l'entreprise à long terme.
- Le champ de la décision peut :
- - être limité (quelques personnes, un service),
- - concerner l'ensemble de l'entreprise.
- Ces deux critères permettent de distinguer trois catégories de décisions :
- régulation,
- pilotage,
- - planification.

• - <u>décisions de régulation</u> : pour assurer le fonctionnement de l'entreprise au jour le jour ;

• - <u>décisions de pilotage</u> : prises par les cadres de l'entreprise, pour le moyen terme ;

• - <u>planification</u>: prises par l'équipe dirigeante, qui engagent toute l'organisation à long terme.

- 3°) La structure de la décision
- - Les <u>décisions programmables</u> (simples, permettent d'instaurer des procédures automatiques de traitement).

• <u>Ex</u> : gestion simple de stocks, établissement d'une fiche de paie...

• - Les <u>décisions non programmables</u> (prennent en compte de nombreux facteurs, complexes, demandant un traitement au cas par cas).

• <u>Ex</u> : budget à consacrer au développement d'une nouvelle usine, évaluer les risques de lancement d'un produit très innovant...

- B <u>La décision résulte de plusieurs variables</u>.
- Il s'agit de variables :
- individuelles,
- organisationnelles,
- de situation,
- de performance,
- et stratégiques

Chaque décision est un **compromis unique** entre tous ces facteurs.

- 1°) Les variables individuelles
- Elles sont relatives au comportement du décideur.

• Sa formation, sa psychologie, son expérience de la vie de l'entreprise déterminent sa manière de décider.

• Rmq : attention, la décision est souvent prise collégialement.

- 2°) Les variables organisationnelles
- La taille de l'organisation,
- sa structure,
- les procédures de traitement de l'information,
- les rapports de pouvoir entre les acteurs de l'entreprise
- pèsent sur la décision.

- 3°) Les variables de situation
- Elles correspondent à la prise en compte de l'environnement proche ou lointain de l'entreprise.

• Ex : comportement des consommateurs, cadre juridique national, climat social dans le secteur économique, contraintes de la mondialisation...)

- 4°) Les variables de performance
- Toute décision en entreprise est prise sous contrainte de rentabilité.

• Les ratios du secteur doivent être respectés.

 Les variables de performance montrent l'aptitude de l'entreprise à atteindre des objectifs quantifiables : économiques, écologiques, financiers, technologiques...

- 5°) <u>Les variables stratégiques.</u>
- Les choix stratégiques déterminent les grands objectifs à atteindre :
- Ex : investir dans une nouvelle unité de production, exporter...).

• Ces variables fondamentales **fixent les cadres** dans lesquels les autres décisions devront s'inscrire.

C – L'efficacité de la décision

• L'art de la décision est complexe.

La capacité à décider vite,

• l'aptitude à mobiliser ses experts,

• et à constituer des équipes efficaces

• sont des atouts pour l'entreprise.

- 1°) Assumer la complexité des problèmes
- Le contexte économique peut être chaotique.

 Les décideurs doivent opérer une synthèse de toutes les informations de diverses natures dont ils disposent.

- 2°) Agir et réagir vite
- La vitesse de réaction sur le marché est un critère déterminant de succès.

• Mais la bonne décision est une denrée périssable : aller vite peut nuire à la qualité de la décision.

 Toute décision est donc un compromis (respect des échéances / qualité des informations dont on dispose).

- 3°) <u>Mobiliser des équipes efficaces et contrôler leur action.</u>
- Les décisions importantes exigent de plus en plus de recourir à la collaboration et à la coopération.

• D'où la création de groupes de projet.

• Enfin, la mise en œuvre des décisions nécessite de contrôler la réalisation des objectifs intermédiaires.

Partie 2: L'exercice du pouvoir

 Les dirigeants peuvent échapper aux excès de l'exercice du pouvoir à la condition de décentraliser la décision et d'exercer leur pouvoir avec modération.

 Le gouvernement d'entreprise entraîne un nouveau partage du pouvoir.

A – <u>La problématique du pouvoir</u> <u>centralisation/décentralisation</u>

• La décentralisation des décisions répond à l'obligation de prendre les décisions le plus près possible du terrain.

• Les salariés sont alors plus impliqués.

 Mais la décentralisation ne doit pas conduire à une gestion incohérente.

- 1°) Comment décentraliser la décision ?
- On peut décentraliser de façon :

- - <u>verticale</u>: du haut vers le bas de la pyramide hiérarchique (délégation),
- la décision est prise au plus bas niveau possible ;

- <u>horizontale</u> : les décisions sont transférées à des groupes fonctionnels, autonomes et disposant de leur propre budget ;
- Ex : direction participative par objectifs, gestion par centre de profits.

- 2°) Les avantages et les risques de la décentralisation.
- a) Avantages
- Rapprocher la prise de décision du lieu de son exécution
- - Motiver les salariés dans les décisions qui fixent les cadres de leur activité.
- b) Risques
- - Risque d'éclatement
- - Développement de l'angoisse de ne pas atteindre les objectifs fixés.

- B Les formes du pouvoir dans l'entreprise
- Le pouvoir peut :
- - être exercé par un chef solitaire et charismatique...

• - reposer sur les textes comme dans la bureaucratie...

• - être partagé par tous.

- 1°) Le pouvoir charismatique
- - Fondé sur la personne du chef (souvent créateur de l'entreprise).

Avantages :

- grande cohérence des décisions ;
- centralisation souvent efficace dans une entreprise de taille moyenne;
- Inconvénients :
- - dépendance d'un seul homme (absence ?);
- l'arbitraire peut créer des injustices et développer des tensions.

- 2°) Le pouvoir bureaucratique
- Il est fondé sur le texte écrit

• Le pouvoir est distribué suivant un ordre rationnel.

• Chaque **poste** est strictement **défini** et chaque agent doit appliquer les textes (procédures).

- Avantages:
- - rationalité des décisions ;
- grande sécurité pour les membres ;
- - procédures de suivi et de contrôle de l'information et de la décision très rigoureuses.
- <u>Inconvénients</u>:
- acteurs souvent peu motivés ;
- fonctionnement assez pesant et inertie assez grande
 ;
- - peu adapté aux marchés très concurrentiels.

- 3°) Le pouvoir coopératif
- Il est fondé sur la participation de chacun à la décision (surtout petites structures).
- Avantages :
- - relations interpersonnelles fortes et fructueuses ;
- - structures souvent très réactives ;
- <u>Inconvénients</u> :
- - difficulté de prise de décision ;
- - passions pouvant se déchaîner ;
- - structure générant facilement de l'angoisse.

- 4°) Le pouvoir technocratique
- Il est fondé sur le savoir et le pouvoir est détenu par les experts.
- Avantages :
- - la prise de décision est rigoureuse et justifiée ;
- - les décisions prises sont souvent efficaces.
- Inconvénients :
- - les conséquences des décisions peuvent être humainement très coûteuses (licenciements...) ;
- - les personnels d'exécution sont peu pris en compte.

C – <u>Vers un nouveau partage du pouvoir</u>

- Aucun mode d'exercice du pouvoir n'est idéal.
- On assiste à un recul des rapports hiérarchiques.
- Ce nouveau partage du pouvoir est encouragé par le développement des réseaux intranets et il est dû au contrôle des marchés financiers.
- Ces principes de gouvernement d'entreprise imposent plus de transparence et de respect de l'actionnaire.